
HISTOIRE DE L'ALGÉRIE

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES MARÉCHAUX DE FRANCE, OFFICIERS GÉNÉRAUX, HAUTS FONCTIONNAIRES ET PERSONNAGES QUI ONT ÉTÉ INVESTIS, PAR ORDONNANCES ROYALES OU PAR DÉCRETS, DU GOUVERNEMENT ET DE LA HAUTE ADMINISTRATION DE L'ALGÉRIE, AVEC INDICATION DES TITRES QUI LEUR ONT ÉTÉ CONFÉRÉS, DES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ APPELÉES A GOUVERNER ET A ADMINISTRER LA COLONIE PAR INTÉRIM, DES OFFICIERS GÉNÉRAUX QUI ONT EXERCÉ LE COMMANDEMENT EN CHEF DE L'ARMÉE EMPLOYÉE EN ALGÉRIE.

Commandants en chef de l'armée d'Afrique.

Comte de Bourmont, lieutenant général.

Nommé le 11 avril 1830.

Débarqué à Sidi-Ferruch, le 14 juin 1830.

Entré dans Alger, le 5 juillet 1830.

Embarqué pour l'Espagne, le 2 septembre 1830.

En fonctions du 14 juin 1830 au 2 septembre 1830.

2 mois, 18 jours.

Comte Clauzel, lieutenant général.

Nommé le 12 août 1830.

Débarqué à Alger, le 2 septembre 1830.

Embarqué pour la France, le 21 février 1831.

En fonctions du 2 septembre 1830 au 21 février 1831.

5 mois, 18 jours.

Baron Berthezène, lieutenant général.

Nommé le 31 janvier 1831.

Arrivé à Alger, le 20 février 1831.

Embarqué pour France, le 6 décembre 1831.

En fonctions du 20 février 1831 au 6 décembre 1831.

9 mois, 16 jours.

Savary, duc de Rovigo, lieutenant général.

Nommé le 6 décembre 1831.

Rentré en France, le 3 mars 1833.

Décédé le 6 juin 1833, à Paris.

En fonctions du 6 décembre 1831 au 6 juin 1833.

1 an, 6 mois.

Le commandement par intérim, confié le 3 mars 1833 au général Avizard, le plus ancien des maréchaux de camp présents en Afrique, fut pris le 29 avril 1833 par le lieutenant-général baron Voirol, venu en Afrique comme inspecteur général et qui conserva ses fonctions jusqu'au 28 septembre 1834, date de l'arrivée à Alger du successeur titulaire du duc de Rovigo.

Durée de l'intérim 1 an, 5 mois.

—
L'ordonnance royale du 22 juillet 1834 crée, pour le commandement général et la haute administration, l'emploi de gouverneur général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique.

Gouverneurs généraux des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique.

Comte Drouet d'Erlon, lieutenant général.

Nommé le 27 juillet 1834.

Arrivé à Alger, le 28 septembre 1834.

Embarqué pour la France, le 8 août 1835.

En fonctions du 27 juillet 1834 au 8 août 1835.

1 an, 11 jours.

Comte Clauzel, maréchal de France.

Nommé le 8 juillet 1835.

Arrivé à Alger, le 10 août 1835.

Rentré en France, le 13 janvier 1837.

Laissant le gouvernement général par intérim au général baron Rapatel.

En fonctions du 10 août 1835 au 12 février 1837.

1 an, 6 mois, 2 jours.

Comte Denys de Damrémont, lieutenant général.

Nommé le 12 février 1837.

Arrivé à Alger, le 3 avril 1837.

Tué devant Constantine, le 12 octobre 1837.

En fonctions du 12 février au 12 octobre 1837.

7 mois.

Le comte Valée, lieutenant général, présent à Constantine, prit immédiatement le commandement et les fonctions de gouverneur général par intérim.

Comte Valée, maréchal de France.

Nommé le 1^{er} décembre 1837.

Rentré en France, le 20 janvier 1841.

Laissant le commandement et le gouvernement par intérim au général Schramm, lieutenant général.

En fonctions du 1^{er} décembre 1837 au 20 janvier 1841.

3 ans, 1 mois, 20 jours.

Bugeaud, lieutenant général.

Nommé le 29 décembre 1840.

Arrivé à Alger, le 22 février 1841.

Promu maréchal de France et fait duc d'Isly, le 31 juillet 1843.

Pendant qu'il se trouvait en expédition dans l'intérieur ou en congé en France, Bugeaud confia la haute administration à des intérimaires qui furent successivement :

De Rumigny, lieutenant général.

Baraguay d'Hilliers, lieutenant général.

Duvivier, id.

De Bar, id.

De Lamoricière, id.

Bedeau, id.

L'ordonnance royale du 15 avril 1845 réorganisa la haute administration de l'Algérie et donna à son chef le titre de Gouverneur général de l'Algérie.

Gouverneurs généraux de l'Algérie.

Bugeaud, duc d'Isly, maréchal de France.

Prit ce titre le 15 avril 1845.

Démissionnaire le 11 septembre 1847.

Les généraux qui ont fait son intérim de gouverneur général de l'Algérie sont les lieutenants-généraux De Bar et Bedeau.

En fonctions du 29 décembre 1840 au 11 septembre 1847.
6 ans, 8 mois, 13 jours.

Duc d'Aumale, lieutenant général.

Nommé le 11 septembre 1847.

Arrivé à Alger, le 5 octobre 1847.

Embarqué pour l'Espagne, le 3 mars 1848.

Laissant le gouvernement par intérim au général Changarnier.

En fonctions du 11 septembre 1847 au 3 mars 1848.
5 mois, 22 jours.

Cavaignac, général de division.

Nommé le 25 février 1848.

Arrivé à Alger, le 10 mars 1848.

Élu représentant du peuple et parti pour prendre part aux travaux de l'Assemblée, ayant demandé son remplacement en Algérie, le 12 mai 1848.

En fonctions du 10 mars 1848 au 11 mai 1848.
2 mois.

Changarnier, général de division.

Nommé le 29 avril 1848.

Arrivé à Alger, le 11 mai 1848.

Nommé représentant du peuple et parti pour prendre

part aux travaux de l'Assemblée Nationale, le 22 juin 1848.

Laissant les fonctions de Gouverneur général par intérim au général Marey-Monge.

En fonctions du 11 mai 1848 au 9 septembre 1848.
3 mois, 28 jours.

Charon, général de division.

Nommé le 9 septembre 1848.

Arrivé à Alger, le 20 septembre 1848.

Rentré en France, le 4 novembre 1850.

En fonctions du 9 septembre 1848 au 4 novembre 1850.
2 ans, 1 mois, 24 jours.

Comte d'Hautpoul, général de division, représentant du peuple.

Nommé temporairement le 22 octobre 1850.

Arrivé à Alger, le 4 novembre 1850.

Rentré en France pour reprendre son mandat de député, après expiration de sa mission, le 23 avril 1851.

Laissant l'intérim au général de division Pélissier.

En fonctions du 4 novembre 1850 au 23 avril 1851.
5 mois, 19 jours.

Comte Randon, général de division.

Nommé le 11 décembre 1851.

Arrivé à Alger, le 25 décembre 1851.

Promu maréchal de France, le 16 mars 1856.

Rentré en France, le 25 juin 1858.

Démissionnaire le 27 juillet 1858.

En fonctions du 11 décembre 1851 au 27 juillet 1858.
6 ans, 7 mois, 16 jours.

Le décret du 24 juin 1858 crée le Ministère de l'Algérie et des colonies. Le décret du 31 août 1858 supprime les fonctions de Gouverneur général de l'Algérie et crée un commandement supérieur des forces de terre et de mer employées en Algérie.

Ministres de l'Algérie et des colonies.

Napoléon-Jérôme, général de division, 24 juin 1858.
En fonctions : 9 mois.

Comte de Chasseloup-Laubat, 24 mars 1859.
En fonctions : 1 an, 8 mois.

—
Le décret du 24 novembre 1860 supprime le Ministère de l'Algérie et des colonies et rétablit les fonctions de Gouverneur général de l'Algérie. Le décret du 10 décembre 1860 crée l'emploi de sous-gouverneur de l'Algérie.

Gouverneurs généraux de l'Algérie.

Pélissier, duc de Malakoff, maréchal de France.

Nommé le 24 novembre 1860.

Arrivé à Alger, le 2 janvier 1861.

Décédé le 22 mai 1864.

En fonctions du 24 novembre 1860 au 22 mai 1864.

3 ans, 5 mois, 28 jours.

Le général de division de Martimprey prit les fonctions de gouverneur général par intérim.

De Mac-Mahon, duc de Magenta, maréchal de France.

Nommé le 1^{er} septembre 1864.

Arrivé à Alger, le 19 septembre 1864.

Parti pour l'armée du Rhin, le 26 juillet 1870.

En fonctions du 1^{er} septembre 1864 au 26 juillet 1870.

5 ans, 10 mois, 26 jours.

Ont été investis des fonctions de Gouverneur général par intérim :

Baron Durrieu, général de division, 27 juillet 1870.
Walsin Estherazy, id. 23 octobre 1870.
Lichtin, id. 28 octobre 1870.

—

Le décret du 24 octobre 1870 supprime les fonctions de gouverneur général de l'Algérie et celle de sous-gouverneur et crée les fonctions et le titre de gouverneur général civil des trois départements de l'Algérie et l'emploi de commandant des forces de terre et de mer, chargé de l'administration des populations européennes et indigènes des territoires militaires.

Gouverneur général civil des trois départements de l'Algérie.

Henri Didier, procureur de la République de la Seine, 24 octobre 1870.

N'est pas entré en fonctions.

Le décret du 16 novembre 1870 supprime le titre de gouverneur général civil des trois départements de l'Algérie, et crée celui de commissaire extraordinaire de la République.

Commissaires extraordinaire de la République.

Du Bouzet, préfet d'Oran, nommé le 16 novembre 1870.
En fonctions : 2 mois, 22 jours.

Alexis Lambert, préfet d'Oran, nommé le 8 février 1871.

En fonctions : 1 mois, 21 jours.

Gouverneurs généraux civils de l'Algérie.

Comte de Gueydon, vice-amiral.

Ayant sous ses ordres les commandants des forces de terre et de mer.

Nommé le 21 mars 1871.

Arrivé à Alger, le 9 avril 1871.

Rentré en France, le 17 juin 1873.

Laissant l'expédition des affaires civiles et financières à M. Tassin ; militaires et indigènes au général Wolff.

En fonctions du 29 mars 1871 au 17 juin 1873.

2 ans, 2 mois, 18 jours.

Chanzy, général de division, membre de l'Assemblée Nationale, investi du commandement en chef des forces de terre et de mer.

Nommé le 10 juin 1873.

Arrivé à Alger, le 25 juin 1873.

Nommé ambassadeur en Russie, le 18 février 1879.

En fonctions du 25 juin 1873 au 18 février 1879.

5 ans, 7 mois, 23 jours.

Albert Grévy, député, ayant sous ses ordres le commandant du 19^e corps d'armée et le commandant de la marine.

Nommé le 15 mars 1879.

Arrivé le 28 avril 1879.

Démission acceptée le 26 novembre 1881.

En fonctions : 2 ans, 7 mois, 11 jours.

—

Le décret du 26 novembre 1881 charge le commandant du 19^e corps d'armée de l'administration des populations indigènes des territoires de commandement.

Le décret du 6 avril 1882 rend cette administration au gouverneur général civil.

Louis Tirman, conseiller d'État.

Nommé le 26 novembre 1881.

Arrivé à Alger, le 12 décembre 1881.

Commandants supérieurs des forces de terre et de mer employées en Algérie.

(Emploi créé par le décret du 31 août 1858 et supprimé par celui du 24 novembre 1860).

De Mac-Mahon, général de division, 31 août 1858.

Guesviller, id. 24 avril 1859.

De Martimprey, id. 17 août 1859.

—

Sous-gouverneurs de l'Algérie.

(Emploi créé par le décret du 10 décembre 1860 et supprimé par celui du 24 octobre 1870).

De Martimprey, général de division, 16 décembre 1860.

Desvaux, id. 8 août 1864.

De Ladmirault, id. 8 septembre 1865.

Baron Durrieu, id. 19 novembre 1866.

—

Commandant les forces de terre et de mer, chargé de l'administration des populations européennes et indigènes des territoires militaires.

(Emploi créé par le décret du 24 octobre 1870 et supprimé par celui du 5 août 1871).

Lallemand, général de division, 24 octobre 1870.

—

Commandants du 19^e corps d'armée.

(Créé par le décret du 28 septembre 1873).

Saussier, général de division, 31 mars 1879.

Osmont, id. 17 août 1880.

Saussier, id. 4 juillet 1881.

Davoust duc d'Auerstaedt, général de division, 27 mars 1884.

Delebecque, général de division, 15 février 1885.

—

CORRESPONDANCE DES CONSULS D'ALGER

(Suite. — Voir les n°s 483, 484 et 485.)

Alger, le 15 août 1700 (résumé).

Monsieur Durand commence sa lettre par ses plaintes habituelles sur la situation pécuniaire qui lui est faite; il ajoute qu'il espère vivre avec le nouveau Dey en aussi bonne intelligence qu'avec son prédécesseur et termine sa lettre ainsi qu'il suit: — « Les nouvelles de » ce pays sont encore à peu près dans la même situation » que j'ai eû l'honneur de vous mander par mes pré- » cédentes qu'elles étaient.

» Mourat, Bey de Tunis, assiège toujours Constantine, » et quoiqu'ils manquent de munitions de guerre, il n'a » encore rien avancé.

» Les secours se préparent assez lentement, à cause » de la division des forces, les Algériens n'ayant jamais » pu s'imaginer que Mourat-Bey osât les venir attaquer » dans leur pays. A mesure que quelque camp se ras- » semble, on le fait défiler, et le Dey en personne doit » marcher avec le dernier rejoindre le tout ensemble.

» Le Bey nouveau de Constantine (1) rassemble de son » côté nombre des plus braves maures. Le camp gé- » néral sera gros, et malheur mille et mille fois aux » pauvres habitants du Royaume de Tunis, si leur Bey » vient à être battu. Les Algériens, enragés de ce qu'il

(1) Mourat-Bey venait de battre et de tuer l'ancien Bey; il ne devait pas tarder à être châtié de son audace, comme le prévoit bien le consul.

» n'a fait quartier à personne, à la déroute du petit camp
 » qu'il a surpris, et de ce que il a envoyé à Tunis les
 » oreilles des Turcs tués, ne respirent que feu et sang,
 » et ne menacent pas moins que de tout couper sans dis-
 » tinction et sans quartier, et femmes et enfants ; la
 » rage est commune, et commune est la résolution de
 » l'exécuter ; le temps en apprendra le succès.

» Le bruit commun veut ici que l'armée du Roy ait
 » pris Tanger, et travaille à s'y fortifier ; à la bonne
 » heure !

» Je suis, etc. »

« Alger, le 16 août 1700.

» MESSIEURS,

» Mon paquet fermé, le Dey et les Puissances d'Alger
 » m'ont prié de faire tenir sûrement les incluses à Mezzo
 » Morto, Capitaine Bacha ; je ne puis les adresser en de
 » meilleures mains que les vôtres ; ce sont des lettres
 » qui sont de la dernière conséquence ; ayez la bonté de
 » les consigner au premier capitaine de batiment qui
 » pourra partir pour Smyrne, Constantinople ou la Ca-
 » née, enfin à celui qui les pourra faire remettre le plutôt,
 » avec ordre de les donner en mains propres à Mezzo
 » Morto, ou de charger le consul du lieu ou pourra aller
 » le batiment de les faire remettre sûrement et d'en faire
 » venir la réponse ; si par hasard il se pouvait trouver
 » sur le lieu quelque occasion favorable, ou par voie de
 » France ou par celle de Barbarie. Daignez, Messieurs,
 » ordonner la-dessus toute l'attention possible et les re-
 » commander le plus fortement qu'il se pourra.

» Je suis, etc. »

Alger, le 20 août 1700 (résumé).

Monsieur Durand écrit que le Dey d'Alger a envoyé
 le 19 au soir cinq vaisseaux pour aller chercher un

camp de 50 tentes qui avaient été envoyées au printemps renforcer la garnison de Tlemcen. Cette troupe était devenue inutile, l'Empereur de Maroc ayant fait retirer ses troupes de la frontière.

« Alger, le 14 avril 1701.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 10 janvier.

» On n'a point encore reçu ici les réponses du Capitaine Bacha ; apparemment qu'elles viendront par les voies d'Alger, qu'on attend incessamment.

» Il est encore très question de discuter sur mon dernier compte ; quelqu'un de vous, Messieurs, perdrait-il tranquillement la moitié du bien, après avoir avancé sans change son argent depuis deux ans ; la justice de Monseigneur le Comte de Pontchartrain en ordonnera, aussi bien que du reste, touchant les émoluments. Vous me faites sur cela des propositions si peu vraisemblables de 6,000 francs, change, dépenses, fêtes de Turcs, réceptions et autres, que je vous prie de me dispenser d'y répondre ; j'aimerai mieux labourer la terre que de servir à ce prix, je jouerais à perdre ma réputation ou à m'engager pour toute ma vie. Vous ne voulez pas comprendre que 6,000 francs à Marseille ne me rendent que 1,300 piastres en cette ville, pour change d'argent, assurances et nolis, et que c'est ici que j'ai à faire mes dépenses ; je suis dans le poste le plus pénible et le plus dangereux, et le plus persécuté ; vous me rendriez justice, si vous daignez faire réflexion à mes obligations et à mon caractère.

» Voyez la copie de la délibération ; je ne comprends pas comment j'ai pu oublier de la mettre dans votre paquet, lors du départ du patron Amiel, n'ayant pas coutume de rien oublier.

» Je vous dirai de plus, que MM. les Agents ne s'attaient pas même que le commerce eut à payer autre chose que le retard ; il faut rendre justice à un chacun ; la barque ayant été dépêchée ici exprès pour apporter leurs présents, et chargée de marchandises, et ne devant aller charger du blé qu'au défaut de retour, je ne doute pas que vous n'ayez terminé cette affaire.

» J'ai distribué les présents que vous avez envoyés, en présence de M. le Vicaire, de M. Duchesne son compagnon et de MM. du Bastion ; je vous enverrai le compte signé par la première occasion en droiture ; l'honneur de la nation étant mon premier mobile, j'y en ai même ajouté beaucoup du mien, au su de tout le monde, dont cependant je ne prétends jamais parler.

» Le Seigneur veuille vous conserver tous, et vous ouvre les yeux sur la fâcheuse situation où je me trouve réduit, Messieurs, etc.

» Le Dey est parti il y a trois jours avec toutes les forces d'Alger, pour aller combattre Mouley Ismael, qui est depuis près de quatre mois sur les terres de ce Royaume.

» Il est parti avec une magnificence digne d'un grand Roy et peu connue ci-devant à Alger, et dans la disposition, aussi bien que toute la milice, de ne donner, ni de recevoir aucun quartier. Si Mouley Ismael est assez mal conseillé pour l'attendre, vous entendrez parler d'une boucherie encore plus grande que celle de Mourat Bey (1), et dans peu (2). »

(1) Mourat-Bey avait été battu près de Sétif, et son armée exterminée.

(2) *Lettre de M. de Pontchartrain à MM. les Échevins et Députés du commerce de Marseille*

« Versailles, le 25 mai 1701.

» MESSIEURS,
» Le sieur Durand m'informe d'une victoire que vient de rempor-

Alger, le 1^{er} août 1701 (résumé).

Le Consul informe MM. les membres de la Chambre de commerce des dernières démarches qu'il a faites à Alger; il annonce qu'il a fait la distribution des présents qui lui ont été envoyés, et que, le Dey se trouvant en campagne au moment où les lettres de Mezzomorto sont arrivées, il a crû devoir les remettre aux Puissances. M. le Chevalier de Clairambault vient de partir pour Mostaganem, afin de tâcher d'y faire quelques achats de chevaux, conformément aux ordres de la Cour et de M. de Vauvré.

« Alger, le 10 août 1701.

» MESSIEURS,

» Je me suis donné l'honneur de vous écrire très
» amplement le 1^{er} de ce mois; le 4, il arriva ici un
» vaisseau de guerre anglais portant l'ambassadeur de
» Tripoli en son pays; il avait une lettre du Roy très-
» forte, au sujet des prétentions dont je vous ai donné

» ter le Dey d'Alger contre le Roy de Maroc. Comme il a fait paraître beaucoup d'affection pour la nation depuis qu'il est élevé à cette dignité, le Roy m'a permis de l'en féliciter, et de lui faire présenter par ce Consul les Turcs invalides ce ce Royaume qui ont été congédiés des Galères. L'intention de sa Majesté est que vous dépêchez une barque exprès pour les porter à Alger avec une dépêche, et que vous y fassiez embarquer les ustensiles nécessaires pour en rapporter des chevaux, si on en peut trouver dans ceux qui auront été ramenés de la défaite de l'armée du Roy de Maroc, qui soient convenables et propres pour en tirer de bonne race. Je mande à M. de Vauvré de faire aussi passer sur ce bâtiment un homme entendu pour les choisir. Les présents que vous avez envoyés à Alger à l'occasion du changement du Gouvernement y ont été reçus, et le sieur Laurence m'adresse l'état de la distribution qui en a été faite.

» Je suis, Messieurs, votre très-affectionné à vous servir.

» Signé : PONTCHARTRAIN. »

» avis ci-devant. Je les ai heureusement fait avorter (1) et
 » ai fait en cela un service au commerce, malgré tous
 » leurs présents; ce qui devrait bien vous engager à me
 » faire quelque grâce. Par la copie ci-jointe vous verrez
 » ce qui s'est passé au sujet d'un batiment de prise que
 » j'ai réclamé sur quelques simples indices, faute d'écri-
 » tures, le batiment ayant été abandonné le plus vilaine-
 » ment du monde, sur le rapport même de tous les
 » esclaves du corsaire. Je suis, etc. »

« Alger, le 1^{er} octobre 1701.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de
 » m'écrire du 3 septembre.

» J'ai eu le bonheur de rompre le dessein des Anglais,
 » faire la paix des Hollandais, d'obtenir ici un magasin
 » de guerre en franchise et retraite à leurs corsaires en
 » cas de guerre en Europe; et ce, d'autant plus heureu-
 » sement qu'ils faisaient des offres très-considerables, et
 » qu'ils avaient fait courir bien des présents, ce qui
 » cependant n'a rien couté à la nation, grâce à mes bons
 » services.

» Est-il bien possible, Messieurs, que vous n'ayez
 » aucun égard à la justice que j'avais demandée, et à
 » mes remontrances? »

Le reste de la lettre n'est que la répétition de ce qu'a dit si souvent M. Durand, qu'il lui est impossible d'exercer sa charge avec les émoluments qu'on lui accorde, et qu'il demande son rappel.

(1) Il s'agit toujours des demandes de concessions des Anglais et de leurs excitations contre la France.

« Alger, le 31 octobre 1701.

» MESSIEURS,

» Deux très-violentes discussions l'une après l'autre
» pour des batiments Français abandonnés en Ponant
» fort mal à propos, sur lequel le Dey, au péril même de
» sa vie, tout le pays étant en feu et en flamme, a bien
» voulu me rendre justice, m'ayant engagé d'envoyer ce
» premier batiment réclamé avec un officier du Roy à
» Toulon, porter des lettres du Dey et en apporter les
» réponses. Je n'ai pas voulu manquer cette occasion,
» toute pressée qu'elle est, sans vous assurer de mes
» respects. Comme ledit batiment doit revenir ici, j'espère
» que vous donnerez d'assez bons ordres pour être averti
» de son départ de Toulon, et que j'aurai l'honneur de
» recevoir de vos nouvelles par ici.

» Plût à Dieu, Messieurs, que vous sussiez fidèlement
» ce que nous avons à essuyer dans des soulèvements
» généraux de la milice, et ce que c'est d'avoir à soutenir
» son devoir dans ces occasions. Vous auriez quelque
» égard pour vos serviteurs et peut-être même que vous
» les trouveriez à plaindre. Il en sera ce que vous jugerez
» à propos; mais je vous demande en grace de vouloir
» bien, ou accepter le parti que j'ai eu l'honneur de vous
» mander, ou bien d'obtenir mon congé, et envoyer ici
» qui vous jugerez à propos. Je veux bien vous servir et
» vous servir avec honneur; mais il n'est pas juste de le
» faire à mon dam, ou plutôt à mes dépens.

» Un corsaire d'Alger a amené ici, le 6 du courant, le
» batiment d'avis qui allait de St. Lucar à Carthagène,
» nommé La Portugaise, ou Nostra Senora del Pueblo,
» Capitaine Don Diego de Vega y Guerra avec cent-un
» Chrétiens, dont un Capucin Français, que j'ai retiré,
» nommé le R. P. Antoine, de Bourgogne. Je l'envoie à
» M. le comte d'Estrées. Je suis, etc. »

Alger, le 30 octobre 1701 (résumé).

Après avoir déclaré une fois de plus qu'il ne peut pas rester à Alger dans les conditions qui lui sont faites, M. Durand confirme ce qu'il a dit dans sa lettre du 1^{er} octobre, sur l'heureuse opposition qu'il a faite aux manœuvres diplomatiques des Anglais; il annonce de nouveau qu'il a parfaitement réussi, malgré l'activité de M. Vernon, fils du secrétaire d'État d'Angleterre, qui était venu exprès pour conclure, et qui a échoué, malgré les riches présents qu'il a distribués à profusion.

« Alger, le 18 décembre 1701.

» MESSIEURS,

» Des Turcs passagers qui étaient embarqués avec la
 » pinque du patron Barthelemy Morin, parti de Marseille
 » le mois passé, ayant enlevé ladite pinque, tué le
 » patron, l'écrivain, le caïd, son fils et un autre Turc et
 » jeté tous les papiers et lettres à la mer, je vous prie,
 » Messieurs, de vouloir bien avertir les intéressés d'en-
 » voyer au plutôt le duplicata des polices papiers, et ce
 » qu'ils jugeront nécessaire. Lesdits révoltés préten-
 » daient emmener le batiment en Levant; mais la Provi-
 » dence, qui ne veut pas laisser une telle action impunie,
 » les a mis malgré eux dans le port de Bougie; l'Agha
 » en a pris un, les autres ont fui au Marabout, et il a
 » donné avis de tout au Dey, qui m'envoya chercher.
 » Nous avons aussitôt dépêché par terre un courrier et
 » par mer un bateau, avec des Turcs porteurs des ordres
 » du Dey, de prendre garde à ce qu'il n'y ait rien d'égaré
 » de la barque, et de lui apporter les Turcs morts ou vifs,
 » avec ordre de les tuer dans le marabout même, s'ils
 » n'en veulent pas sortir, et lui en apporter les têtes. Je
 » les attends au premier calme, qui est rare l'hiver dans
 » ces côtes, pour savoir cette histoire plus à fond.

» Le même mauvais temps, qui a mis ces gens là à Bougie, a mis une tartane d'Agde à la côte, patron Jean Bousquet, à huit lieues à l'ouest de Cherchel; les Maures emmenèrent à la montagne le patron et son équipage, composé de sept personnes; à ma sollicitation, le Dey a envoyé douze spahis; après qu'ils les ont eû heureusement attrapés, et les ont ramenés, le Dey me les a rendus; le capitaine Viguier de Frontignan les doit remettre à Toulon. Il m'en a coûté environ vingt cinq piastres Sévillanes de frais. Des trois qui avaient échappé des Maures d'auprès de Gigery, un est mort de ses blessures, les deux autres doivent venir avec la barque de Morin de Bougie. Comme ils ne les ont jamais voulu rendre au Dey, à ma sollicitation, il a employé leur Grand Marabout pour les acheter; à leur arrivée, je dois payer le déboursé. Les affaires facheuses m'ont persécuté cette année; grâce au Seigneur, que le Dey est un très-galant homme; sans cela je n'en serai pas sorti si avantageusement pour la France que j'ai fait.

» Si les dix esclaves viennent, je les enverrai avec M. des Urchaux, venu de la part du Roy pour emmener le dernier vaisseau abandonné et vendu; j'attends les réponses de la Cour en dernier ressort.

» Je suis, etc.... »

Alger, le 19 décembre 1701 (résumé).

M. Durand se plaint de ne pas voir donner de solution à sa demande en augmentation de traitement. Il remercie MM. du commerce des éloges qu'ils veulent bien accorder à sa gestion, mais il leur déclare qu'il ne peut et ne veut pas continuer ainsi. J'ai été témoin, dit-il, des justes sujets de mécontentement de mon devancier. J'ai été témoin à Marseille de son malheur, et comme, après avoir très-bien servi dans un temps

très-difficile, pour toute récompense il s'est trouvé à l'hôpital; la preuve en est certaine, étant mort sans avoir laissé une obole. — Il termine en disant qu'il est prêt à dépenser sa vie pour le service du Roy et du public, mais qu'il ne veut pas s'endetter au delà de ses moyens, et ruiner ainsi d'autres que lui.

« Alger, le 30 décembre 1701.

» MESSIEURS,

» Je me suis donné l'honneur de répondre le 19 du
 » courant à la vôtre du 14 du passé. Je ne puis revenir
 » de mon étonnement de voir que vous m'avez mandé
 » que j'ai voulu vous abandonner le casuel à la charge
 » que vous me feriez tenir ici 6,000 liv. (1); je n'y ai
 » jamais pensé; et si vous daignez examiner mes
 » mémoires, vous trouverez 2,000 piastres. Le terme de
 » livres est inconnu ici, et voilà sans doute ce qui a fait
 » que la Cour, en croyant me faire grâce, me réduit à
 » demander à me retirer.

» J'ai bien servi, Messieurs, et nul ne peut me re-
 » procher le contraire; tous mes prédecesseurs, ou sont
 » péris à Alger, ou en sont sortis misérables; je ne dois
 » pas espérer un meilleur sort, plutôt je ferai place à un
 » autre, et mieux ce sera pour moi. Peut-être même
 » serai-je regretté par la suite.

(1) En effet, M. Durand n'avait rien proposé de semblable. Il s'était contenté de demander, ou bien qu'on envoyât un exprès chargé de toucher le casuel et de solder en même temps les dépenses extraordinaires, ou bien de convertir le tout, appointements et casuels, en un fixe de 2,000 piastres, payables à Alger. Cette dernière combinaison avait pour but de le décharger des énormes frais de courtage et de change, qui lui enlevait le tiers de ce qu'il était censé toucher. Il semble étonnant que les dignitaires du commerce de Marseille, auxquels il était si facile de faire parvenir des espèces sur la place d'Alger, n'aient pas adopté cette combinaison, si avantageuse pour tout le monde.

» Il n'y a rien de nouveau présentement, sinon que
 » les préparatifs continuent toujours contre Tunis et
 » que quatre vaisseaux vont sortir. Les huit qui sont
 » en Levant ne sont pas encore de retour. Je suis, etc. »

Alger, le 9 avril 1702 (résumé).

Monsieur Durand se plaint du retard que mettent MM. du Commerce à régler ses comptes, et des querelles qu'on lui cherche sur des futilités ; il déclare que ces discussions sans motifs entravent le service, surchargent la correspondance, et lui font perdre un temps qui serait précieusement employé ailleurs. Il termine ainsi sa lettre : — « Voici copie de ma réponse à » Monseigneur le Ministre au sujet de Jean Bousquet et » du capitaine Viguier. J. B. est un malheureux qui paye » mes soins de l'avoir délivré d'un esclavage sans res- » source, d'une indigne ingratITUDE, cherchant à me for- » mer une affaire sans raison et sans fondement au » sujet du capitaine Viguier, qui est de Frontignan ; » seul propriétaire, et sans aucun participe de son vais- » seau. Il était à Toulon ; obligez-moi, Messieurs, dans » une autre occasion de vous informer des choses avant » d'en former des plaintes qui font tort à la réputation » du plus sincère de vos serviteurs.
 » Je suis, etc. »

« Alger, le 15 juin 1702.

» MESSIEURS,

» Je me donne l'honneur de vous écrire celle-ci pour
 » vous donner un avis, qu'il est de conséquence de
 » rendre public, qu'il y a quatre grosses Galliotes du
 » Beylyk d'Alger, une moyenne et plusieurs petites par-
 » ticulières qui vont tenir la mer apparemment à la côte

» d'Espagne, afin que nos patrons, les prenant mal à
 » propos pour Saletins, n'aillet pas abandonner leurs
 » batiments (1), ce qui, dans le temps présent, où on ne
 » doit pas douter que les ennemis ne mettent tout en
 » œuvre pour nous brouiller ici, ne conviendrait nul-
 » lement au bien de nos affaires ; cela est de consé-
 » quence.

» Ils peuvent prendre leurs mesures en arborant de
 » loin leur pavillon, faisant bonne garde dans les rades,
 » et se déclarer Français par toutes sortes de manières
 » avant l'extrémité ; la confusion embrouillant les af-
 » faires les plus claires, surtout se déclarant Français
 » et non par une maudite habitude, de Cassis, de Senay,
 » ou autre lieu particulier qui peut-être ignoré, et le mot
 » de Français est connu de tous. Je prendrai ici les me-
 » sures nécessaires sur le tout. Vous devez, vous et moi,
 » Messieurs, aller au-devant de tout accident. Si, pour
 » ce sujet, vous jugez à propos de convenir de quelque
 » expédient avec Monsieur le Bret, votre prudence vous
 » indiquera ce que vous aurez à faire, et ma lettre vous
 » servira de motif. J'attend des nouvelles de M. de
 » Leshainde sur la paix de Barbarie, et n'oublierai rien
 » pour y travailler avec succès pour le bien du com-
 » merce. Le Chaoux du G. S. y a passé d'ici, et cela
 » pourrait bien réussir.

» Je suis, etc. »

Alger, le 12 juillet 1702 (résumé).

M. Durand donne de nouveau avis de la procuration dont s'est chargé M. Michel, et exprime de rechef le désir de voir terminer rapidement le règlement de ses comptes ; la lettre se termine par ces mots : « Si les

(1) Il arrivait souvent que les équipages abandonnaient le batiment, de peur d'être faits captifs, et se sauvaient avec la chaloupe ; l'épave devenait alors de bonne prise.

» Anglais et Hollandais passent dans ces mers, comme
 » ils le publient, je m'attends à avoir bien des affaires
 » et de la besogne à essuyer.

» Obligez-moi, Messieurs, quelle que soit leur entreprise, si le Seigneur la fait échouer, de m'en faire tenir
 » le plutôt qu'il se pourra la nouvelle, quand même ce
 » devrait être par un bâtiment exprès.

» Les Corsaires vont et viennent sans aucune prise
 » qui en vaille le parler.

» Il y a apparence que le Dey enverra deux vaisseaux
 » à Constantine avec des présents au Grand Seigneur,
 » vers le mois de septembre.

» Le commerce est entièrement anéanti en cette ville
 » par les grandes exactions du Dey pour survenir à la
 » paye de la milice, et la famine demeure.

» Les affaires sont en bonne situation présentement ;
 » Dieu veuille que quelque trop favorable succès de nos
 » ennemis ne nous vienne pas troubler.

» Je suis, etc. »

*Lettre de M. Durand à MM. les Échevins et Députés du Commerce
 de Marseille*

« Alger, le 7 octobre 1702.

» MESSIEURS,

» Il y a bien longtemps que je n'ai eû l'honneur de
 » recevoir de vos nouvelles ; j'espère cette faveur par la
 » première occasion.

» M. Dusault m'a mandé le règlement qui avait été
 » ordonné ; j'espère, Messieurs, que, l'accomplissant à
 » l'avenir de part et d'autre, vous n'entendrez parler
 » que de mon zèle et de mon affection à l'honneur de
 » vous servir.

» Le défaut de prises, joint à l'arrivée des Anglais à
 » Cadix, a fait soulever ici tous nos jaloux, envieux ; et,

» tous les matins, j'ai eû besoin de toute mon industrie
 » et de l'amitié des Puissances pour faire aller le tout en
 » fumée ; cela ne m'a pas peu donné d'embarras ; mais
 » j'espère, si les Anglais sont défaits et chassés de Cadix,
 » comme il y a lieu de le présumer, que j'aurai mon
 » tour. Vous pouvez compter que je ne m'endormirai
 » pas sur le bien du service ; mais, au nom de Dieu,
 » Messieurs, faites-moi l'honneur de m'accorder votre
 » bienveillance.

» Il part aujourd'hui cinq Corsaires, qui, je crois, fer-
 » ront leur course en ces mers de compagnie. Il partit,
 » il y a deux jours, une caravelle Flessinguoise. Je vous
 » envoie par ce batiment deux jouves (1) qui ont déserté
 » ici de leur capitaine, savoir :

» Claude Grasset, de Marseille, du capitaine Pierre
 » Nicou ;

» Antoine Maber, du Martigues, du capitaine Joseph
 » Coste.

» Vous aurez la bonté d'indemniser le patron Antoine
 » Amiel de leur nourriture. Ce n'a pas été une petite
 » affaire de les retrouver et de les sauver. Je suis, etc.

» Ayez la bonté, Messieurs, de réitérer les avis à ce
 » que nos batiments n'abandonnent pas pour les gal-
 » liotes d'Alger, comme j'ai avisé. A la dernière campa-
 » gne, on en a trouvé deux abandonnés ; heureusement
 » que les Reis de nos amis n'y ont point touché, et les
 » ont laissés. »

Alger, le 26 décembre 1702 (résumé).

La première partie de la lettre est consacrée à des comptes d'intérêts particuliers ; elle se continue en ces termes : « L'entreprise de Cadix m'a causé ici de
 » terribles mouvements ; et, si les Anglais y avaient
 » réussi, je ne sais si Alger n'aurait point fait quelques

(1) Sans doute ; *deux mousses*...

» sottises ; le défaut entier de prises, et la mauvaise dis-
» position générale des nations contre nous, qui régne
» ici plus qu'ailleurs, joint à leurs grosses et avanta-
» geuses promesses, ne me donnaient pas peu à penser.
» Le Seigneur ayan! fait échouer leurs mauvais des-
» seins, j'ai eu quelque temps à respirer ; mais, dans le
» temps que je triomphais, un maudit vaisseau anglais
» venant de Boston, qui est arrivé en cette ville chargé
» de mats, rames, cordages, et autres lignaments, a
» apporté pour nouvelles que les Anglais avaient brûlé
» à Vigo toute la France, pris tous les gallions et l'ar-
» gent. Ils en ont fait des réjouissances par des canon-
» nades réitérées toute la journée, et mis l'allégresse de
» notre prétendu malheur dans tout le pays, et recom-
» mencé leurs pratiques ; je les combats valeureusement,
» et tiens en quelque façon les esprits en suspens, au
» moins les gens qui ont quelque raison, en prouvant
» leurs coutumes ordinaires de mentir impunément. Les
» autres parlant par lettres, je ne puis détruire ces
» bruits, qui sont facheux dans des esprits séditieux,
» remplis de mauvaise volonté et sans circonspection, que
» les Puissances mêmes ne peuvent retenir. Il serait né-
» cessaire, dans des occasions considérables ou d'avan-
» tages ou de malheurs, que je fusse informé par toutes
» occasions, ou, au défaut d'aventuriers, par exprès.
» Un incident peut facilement arriver, et les remèdes
» après coup seraient longs, facheux et peut-être inu-
» tiles. Je ne m'épargnerai pas dans ces occasions pour
» votre service et le bien général de Marseille ; mais,
» étant seul et inavisé, je ne puis faire que mon possible.
» Ayez la bonté d'avoir égard à cela par la suite ; rien
» n'est de plus de conséquence pour Marseille.

» Je tiens toujours ferme, non seulement à la tran-
» quillité, mais encore à ce que aucun corsaire ne soit
» reçu ici. Tunis et Tripoli suivraient cet exemple ; ayez
» la bonté d'y bien penser, et de me seconder par vos avis
» dans toutes les occasions.

» Tous les vaisseaux sont en course; leur retour
 » approche, qui me tient sur le qui-vive, ne manquant
 » jamais d'y avoir quelques discussions facheuses.

» Le blé est ici à un prix exorbitant pour le pays, et la
 » République très-pauvre, par les dépenses extraordi-
 » naires que les guerres ont causées, et le peu de secours
 » de la terre et de la mer, ce qui a même causé une assez
 » grosse maladie au Dey, dont il commence à se porter
 » un peu mieux.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 14 avril 1703.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'hon-
 » neur de m'écrire les 30 août et 15 février, qui ont
 » été heureusement sauvées du naufrage du capitaine
 » Germont, à douze lieues à l'Est de cette ville, y ayant
 » perdu presque toutes les autres qui m'y étaient adres-
 » sées. Voici une copie de l'inventaire et écritures tou-
 » chant le naufrage dudit capitaine Germont de Cassis,
 » commandant ci-devant la pinque Ste-Croix.

» Les quatre grosses Galiotes du Dey, une moyenne,
 » et deux escampavies viennent d'être mises en mer;
 » elles croiseront apparemment, cet été. Obligez-moi,
 » Messieurs, pour le bien commun, de donner attention
 » à ce que, sous prétexte de les prendre pour Salétins,
 » ils ne soient point insultés des batiments de France,
 » et à ce que les faibles n'abandonnent pas facilement,
 » ne pouvant en telle occasion les réclamer, n'ayant
 » aucun chrétien qui me pût aviser ni de leur manœuvre
 » ni du batiment; et le perdu serait perdu. Je leur
 » recommanderai et ferai recommander nos batiments
 » par le Dey à leur départ, mais je ne puis faire que le
 » possible.

» Il sera de conséquence que je sois avisé au plutôt, et

» même par exprès, dans les occasions importantes.
 » Les Anglais, et, encore plus qu'eux, nos jaloux et nos
 » envieux m'ayant presque mis au bout de mon rôle
 » l'année passée, cela est de conséquence.

» Il y a cinq vaisseaux de compagnie dehors, qui ont
 » déjà apporté ici un vaisseau vénitien appelé La Invi-
 » diosa, chargé de riz, blé et contaries, l'équipage aban-
 » donné; trois autres sortiront dans huit jours, trois
 » autres huit jours après, le Dey leur ordonnant d'aller
 » ainsi par escadre, un autre vaisseau qui se prépare,
 » trois sur le chantier, deux Galères, et les six Galiotes
 » ci-dessus, voilà l'état de la marine d'Alger.

» Je suis, etc. »

Alger, le 21 mai 1703 (résumé).

Cette lettre est relative aux Reis Ali-Bouchi, Algérien de Cherchel, retiré à Tétouan depuis la capture de la barque du patron Bertrand, dont il a été question pour la première fois dans la lettre de M. Durand du 3 septembre 1699 et dans beaucoup de lettres postérieures.

Ce pirate, fatigué de son exil, a prié les Français de Tétouan d'intercéder pour lui auprès du consul d'Alger, à l'effet de lui faire avoir l'autorisation de rentrer. Pour obtenir cette grâce, il a déposé cinq mille pataques en or, qu'il offre en indemnité du dommage causé par lui au patron Bertrand. Bien que la perte de ce dernier ait été estimée à 33,708 liv. 14 s. 2 d., le consul est d'avis d'entrer en accommodement avec le Reis, dans l'intérêt du patron, et recommande à messieurs les négociants de Tétouan de chercher à tirer du pirate le plus qu'il sera possible. Il ajoute que le Dey d'Alger lui a donné carte blanche en cette circonstance, et que le forban peut se tenir assuré de son pardon, s'il fait ce qu'on exigera de lui.

« Alger, le 12 juillet 1703.

» MESSIEURS,

» Le nommé Hadj-Braham de Brousse passe à présent
» en France pour aller chercher le capitaine Lion, qui
» est parti avec ses effets des Dardanelles, et doit être
» à présent à Marseille.

» Le Dey lui-même m'a recommandé, Messieurs, de
» vous prier de lui faire rendre justice sur cette affaire :
» il me paraît d'autant plus facile qu'il n'y a point, ni de
» sa faute ni celle du capitaine, le bateau où le Turc
» était embarqué s'étant rompu, et le capitaine n'ayant
» pu apparemment attendre plus longtemps.

» Je vous prie, Messieurs, son affaire terminée, de
» tâcher autant qu'il vous sera possible de l'embarquer
» en droiture pour le Levant, afin qu'il ne vienne pas ici
» nous apporter un déluge de lettres d'esclaves, qui
» nous procureraient des réclamations incommodes. Je
» suis, etc.... »

« Alger, le 26 décembre 1703.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu la lettre que m'avez fait l'honneur de m'é-
»crire du 26 octobre. J'aurai soin, à l'avenir, suivant
» vos ordres, d'exiger des passagers qui seront en état
» de payer leurs dépenses, une obligation en votre faveur;
» cela est très juste.

» Je vous suis infiniment obligé des bonnes nouvelles
» que vous avez la bonté de me mander ; cela est très-
» nécessaire dans les conjonctures présentes, et j'ai
» soin de les faire valoir pour le bien et l'avantage de la
» Nation ; ayez la bonté de continuer, s'il vous plaît.

» Cinq vaisseaux de guerre Anglais, commandés par
» le Contre-Amiral de l'escadre rouge George Bink,

» arrivèrent en cette rade le 3 novembre, ayant quitté le
 » reste de l'armée sur Majorque. Ils y ont resté jus-
 » qu'au onze, à faire de l'eau jour et nuit. Ils n'ont été
 » salués que comme un de nos vaisseaux, et j'avais si
 » heureusement pris mes mesures avec les Puissances
 » que, malgré leurs présents, qui ont été très-magnifi-
 » ques, leurs grosses promesses et sollicitations conti-
 » nuelles, ils n'ont rien pu obtenir contre nous, ni en
 » leur faveur, ni en celle des Hollandais, et, grâces au
 » Seigneur, nous avons été quittes à bon marché de leurs
 » mauvaises intentions. Ils mirent ensuite à la voile
 » pour se rendre en Ponant, après avoir jeté en mer
 » quelques morts des leurs en cette rade.

» Le Dey, qui est très-galant homme, mais très-chargé
 » de milice et malheureux en prises, compte aller en
 » campagne cette année. Il publie qu'il va à Oran ; mais,
 » comme je sais que son dessein est d'aller ramasser de
 » l'argent dans les provinces, de passer à Tlemcen, et
 » de là avec de la cavalerie s'en aller par le Sahara à
 » Constantine, il y a apparence qu'il ne fera pas grand
 » séjour devant Oran.

» Je suis, etc.... »

« Alger, le 21 juin 1704.

» MESSIEURS,

» Je viens de recevoir tout présentement la lettre que
 » vous m'avez l'honneur de m'écrire du 24 avril. Le
 » patron Charles Carré ni sa barque ne sont point venus
 » ici. S'il eut été trouvé par des Algériens, y ayant quel-
 » qu'un à bord, ils ne lui auraient sûrement rien dit ; au
 » contraire, ils l'eussent aidé de ce qu'ils auraient pu.
 » Vous aurez sans doute appris quelle aura été sa
 » destinée ; en tous cas, elle n'est absolument pas
 » venue ici ; je n'aurais pas manqué de la réclamer. Je
 » vous demande en grâce, Messieurs, que le compte

» dont M. François Michel est chargé soit terminé lors
 » de mon passage en votre ville. Le Dey est devant Oran,
 » occupé à couper des blés ; il en doit revenir sous peu.
 » Je suis, etc....

« Alger, le 17 juin 1705 (résumé).

» MESSIEURS,

M. Durand envoie la nouvelle que le Capitaine Pierre Marin, de la Ciotat, s'est emparé d'un vaisseau anglais nolisé par des Algériens et chargé de marchandises d'une valeur très-considerable, il envoie l'état des dites marchandises et prie Messieurs du Commerce d'en obtenir la restitution ; il ajoute que l'émotion est très-vive à Alger, qu'on ne sait jusqu'où pourrait aller cette affaire, et qu'il est important de se hâter. Il envoie par le même courrier une lettre du neveu du Dey, que ces Messieurs sont priés de faire parvenir au frère du Dey, à Chio.

« Alger, le 20 août 1705.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur
 » de m'écrire des 22 juin, 20 et 23 juillet.

» On ne manquera pas, à la fin de chaque année, de
 » vous envoyer l'état des batiments qui ont fait com-
 » merce à Alger ; comme je tiens un journal exact, cela
 » sera facile.

» Jamais vos soins n'ont été plus nécessaires et plus
 » utiles que dans l'occasion de la prise du Capitaine
 » Marin. On pourrait compter toutes les affaires de
 » Barbarie perdues, et le Dey, victorieux comme il est,
 » aurait sans doute donné des violentes marques de son

» fier ressentiment ; tout le public vous en doit de vraies
» actions de graces, et bien certainement dues.

» Je n'aurais eû garde de vous envoyer un état des
» marchandises, si je ne vous avais mandé que tous
» les marchands étaient allés porter leurs plaintes au
» camp du Dey.

» Ils sont présentement de retour et ont changé leurs
» malédictions en honnêteté. Ils ont nolisé cette même
» barque pour aller à Toulon recouvrer leurs effets, et,
» soit avec cette même barque ou autre, en cas qu'elle
» ne suffit pas, les rapporter en cette ville.

» En voici un état, dont j'envoie autant en Cour et à
» M. de Vauvré, suivant les ordres que vous me mar-
» quez avoir reçus ; je ne doute pas que vous n'y fassiez
» donner attention.

» Voici encore copie de l'état de celles restées à bord
» du Grec *Suriano*, pris par M. Dumont ; personne ne
» s'en put charger. Lequel mit à terre les passagers et
» ce qui appartenait à chacun ; cette affaire est encore
» criante. J'en écris à Monsieur le Lieutenant de l'Ami-
» rauté de Toulon ; ce Capitaine devrait être relaché.

» Il y a quatre ou cinq Turcs intéressés au nom de
» tous les autres pour la première affaire, et il en va un
» au nom des autres ; aussi, par vos bons soins, ces dé-
» sagréables épines seront nettoyées.

» Dans de semblables occasions, qui peuvent avoir de
» grosses suites, il me paraît, Messieurs, qu'il serait
» assez convenable pour le bien de vos affaires, de faire
» arrêter et suspendre toute décision, jusqu'aux nou-
» velles des lieux intéressés ; on peut n'avoir pas des
» occasions, et une affaire dissipée est presque irrémé-
» diable.

» J'ai touché quelque chose des nolis de la barque
» envoyée aux marchands ; il ne s'en éloigne pas trop,
» et je crois que vous le pourrez facilement exiger à
» l'amicable, en partie, sans paraître l'exiger de force,
» qui les ferait crier en après.

» Le 11 juillet, le Dey défit entièrement et prit prisonnier le Chérif Bey de Tunis, dont il me fit l'honneur de me donner avis par une lettre exprès (1).

» Le 12, le Kef, la plus forte place de Tunis, se rendit à lui sans coup-férir, par la seule terreur du coup. Il y prit sa femme, son père et sa famille, qu'il y avait retirée.

» Il y a mis garnison Algérienne au Kef ; il a poursuivi sa route et en a mis de même à Bège ; par des courriers arrivés hier seulement, il n'était plus qu'à deux petites journées de Tunis, où il sera arrivé le 4 ou le 5 août.

» Il a refusé toutes les propositions que les Tunisiens ont faites, à condition qu'il laissât pour Bey un nouveau, qu'ils avaient élu depuis la prise de l'autre.

» Il prétend en disposer à sa volonté, et on croit qu'il prétend rendre Tunis et tout le Royaume à l'avenir entièrement dépendant d'Alger ; ce sera un grand changement.

» Il partira incessamment sept vaisseaux, avec provisions, munitions et nouvelles troupes.

» Je renvoie le nommé Barthélémy Recoul de Cassis, pris sur une flotte vénitienne de passage, qui m'a été remis ; son cas été assez douteux.

» Grâce à vos bons offices, nous sommes paisibles présentement.

» Je suis, etc.

» Voilà encore une lettre pour Chio ; on vous est bien obligé du soin des autres précédentes. »

(1) C'était le Bey Ibrahim, qui avait assassiné son prédécesseur Mourad et ses deux fils.

« En mer, le octobre 1705.

» MESSIEURS,

» Si les lettres que je me suis donné l'honneur de vous
 » écrire du 30 novembre vous sont parvenues, vous
 » aurez appris comme, par ordre du Roy, ayant remis
 » les affaires d'Alger en très-bon état à M. de Clairambault
 » et en très bonnes mains, je me suis rendu à Tunis; j'y ai
 » fait ce que les conjonctures m'ont pu permettre et me
 » suis ensuite rembarqué pour venir en France en rendre
 » compte et attendre mes ordres et ma destinée de la
 » Cour. Sitôt que ma quarantaine sera finie à Toulon, je
 » me rendrai à Marseille, où j'aurai l'honneur de vous
 » rendre compte de toutes choses.
 » Je suis, etc. »

Notice sur le consulat de M. Jean de CLAIRAMBAULT

Le commencement du consulat de M. de Clairambault fut assez orageux. Husseïn Khodja, qui avait succédé à Hadj Mustapha, fut renversé, l'année suivante, par une insurrection de la milice, à laquelle il n'avait pas pu payer la solde; on l'embarqua pour le conduire à Bougie avec son Khaznadji; mais, un coup de vent ayant jeté à la côte le bâtiment qui le portait, il fut pris par les Kabyles, qui l'emmenèrent en captivité dans la montagne (1). Bagdach Khodja lui succéda.

M. de Clairambault se vit en butte aux mêmes difficultés que M. Lemaire au sujet du prélèvement des droits consulaires ordonnés par le Conseil Royal; il ne put jamais

(1) Ce fut près de Dellys qu'échoua le vaisseau qui emmenait le Pacha disgracié; les Kabyles le menèrent jusqu'à Kouko, sans lui faire subir de mauvais traitements; il y mourut d'un antrax et y fut enterré. (*Revue Afric.*, an 1869, p. 459).

se les faire payer, et les tentatives qu'il fit pour y arriver animèrent contre lui la population israélite, qui excita contre lui une terrible émeute de la Taïffe, dans laquelle il faillit perdre la vie.

En 1707, Bagdach envoya à Oran Ouzoun Hassan, son gendre, en lui donnant l'ordre de s'emparer de la ville, dont les défenses mal entretenues commençaient à tomber en ruines. Ouzoun s'empara, dans le courant de l'année, des ouvrages avancés. Le 1^{er} novembre, le fort Saint-Philippe tomba entre ses mains, et la ville se rendit au commencement de janvier 1708. La défense de Mers-el-Kébir se prolongea jusqu'au 3 avril (1). Ces nouvelles conquêtes avaient amené à Alger un grand nombre de prisonniers, la plupart Espagnols ; parmi eux, il se trouvait cependant quelques Français, que le Consul secourut autant qu'il fut possible ; trois Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem faisaient partie de ces derniers, et deux d'entre eux, MM. d'Espènes et d'Esparron, étaient grièvement blessés. Le Consul obtint, avec beaucoup de peine, la permission de les faire soigner, et faillit devenir la victime du dévouement qu'il avait montré à ses compatriotes. Le Dey demandait un prix tellement exorbitant pour la rançon des Chevaliers qu'il tenait à la chaîne, que ceux-ci ne voyaient plus d'espérance que dans la fuite. Ils se créèrent des intelligences avec Malte, et on leur fit bientôt savoir qu'à un jour déterminé, un bâtiment viendrait croiser à la hauteur de la porte Bab-Azoun, et qu'ils eussent à prendre leurs mesures pour être prêts à s'embarquer. Ils s'échappèrent, en effet, de leur prison et se trouvèrent, au jour désigné, sur le bord de la mer, à l'endroit qui avait été indiqué ; mais aucun bâtiment ne parut, soit que le Capitaine eût manqué de courage au dernier moment, soit qu'il eût été arrêté par des circonstances indépendantes de sa volonté. Le matin arrivé, les Chevaliers se

(1) *Gazette de France*. Ann. 1707, p. 521 et ann. 1708, p. 59 et 79.

virent forcés de renoncer à tout espoir et de retourner à leur prison. Les Turcs avaient remarqué, la veille, les singulières allures d'un bâtiment marseillais, commandé par le capitaine Janseaume, qui avait cherché, pendant toute l'après-midi, à se maintenir de ce côté de la baie, en tirant des bordées. Le Capitaine du port avait fait sortir un bâtiment pour lui demander des explications ; et, à ce moment, le bâtiment français avait pris le large. On ne douta pas qu'il ne fût le véritable coupable ; une enquête sérieuse fut ouverte et le Consul fut insulté et maltraité ; le Dey lui déclara que, si l'évasion des Chevaliers eût réussi, il eut été mis à la bouche du canon.

Quelque temps après, un autre vaisseau français ayant engagé le combat avec un corsaire, sous le canon même d'Alger, le Consul fut en butte à de nouvelles avanies. Au mois de mars 1710, une conspiration de la milice avait éclaté contre Bagdach, qui fut assassiné, ainsi que son gendre Hassan. Dely-Ibrahim, qui lui succéda, eut le même sort au bout de quelques mois, et fut remplacé par Ali-Chaouch. La Porte avait envoyé, pour remplir les fonctions de Pacha, Charkan-Ibrahim ; son vaisseau, battu par la tempête, se réfugia à Collo ; il y tomba malade et y mourut peu de temps après. Une autre tradition (1) dit que ce Pacha serait arrivé à Alger, d'où le Dey Ali l'aurait expulsé en le menaçant de mort, s'il reparaissait. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il fut enterré à Collo, et, qu'à partir de ce moment-là, la Porte n'envoya plus de Pachas à Alger.

Ali gouverna durement ; dans les premiers mois de son commandement, il fit plus de sept cents exécutions. Il reçut de riches présents du Danemark, de la Hollande, de la Suède et de l'Angleterre ; et la course n'en continua pas moins, malgré les promesses qui avaient été faites ; le commerce français eut quelque tranquillité, et M. de Clairambault parvint, non seulement à se faire rendre

(1) *Histoire du Royaume d'Alger*, Laugier de Tassy, p. 52.

des prisonniers français, mais put encore voir le Dey racheter aux Kabyles quelques-uns de nos nationaux qui avaient échoué sur leurs côtes. Le 3 février 1716, à deux heures du matin, survint un terrible tremblement de terre qui renversa les deux tiers des maisons d'Alger et endommagea toutes les autres ; l'incendie et le pillage vinrent encore ajouter au désordre. Le tremblement de terre continua le 4 et le 5, un peu moins violent, mais avec des secousses toutes les demi-heures. Le 26 février, le phénomène recommença encore plus violemment que le 3 (1). Les Algériens, pour réparer leurs pertes, se mirent à écumer les mers avec plus d'activité que jamais et tombèrent sur les bâtiments Hollandais, auxquels ils avaient déclaré la guerre. Le 27 février 1717, M. de Clairambault, qui avait été appelé à un autre poste, quitta Alger, où il fut remplacé par M. Baume.

Lettres de M. de Clairambault à MM. le Maire, les Échevins et Députés du Commerce de Marseille

« Alger, le 30 novembre 1705.

» MESSIEURS,

» Comme M. le Consul a eû l'honneur de vous écrire
 » et vous informer de tout ce qui regarde cette Echelle
 » jusqu'aujourd'hui je me contenterai de vous assurer,
 » Messieurs, que j'aurai à l'avenir un soin exact à main-
 » tenir les affaires en tranquillité, et à vous en donner
 » avis ponctuellement et par toutes sortes de voies, son
 » départ m'en laissant le soin par ordre de la Cour.

» Comme il m'a témoigné que ses affaires de famille
 » l'obligeaient de demander son congé et de laisser ce
 » Consulat vacant, me trouvant en exercice pour le
 » seconde fois, j'ai pris la hardiesse de supplier très-

(1) *Gazette de France*. Ann. 1716, p. 97.

» humblement Monseigneur le Comte de Pontchartrain
 » de m'en accorder les provisions; s'il me fait cette
 » grâce, je vous supplie très-humblement, Messieurs, de
 » m'accorder l'honneur de votre agrément.

» J'ai l'expérience de près de vingt années de résidence
 » en Turquie, dont les neuf dernières ont été consécutives en cette ville. Je me suis acquis pendant ce temps
 » l'amitié et familiarité des Puissances et de tous les
 » Capitaines de la marine. Cela me donne les facilités à
 » pouvoir diriger les affaires à votre satisfaction. Les
 » Français qui sont ici, me connaissant incapable d'avoir
 » aucun égard à mon intérêt particulier, au préjudice du
 » général, me témoignent par avance le plaisir qu'ils se
 » promettent de me voir en place.

» Je tâcherai de conserver leurs bons sentiments par
 » tous les soins et la bonne conduite que vous devez
 » attendre d'une personne qui aspire à l'honneur de
 » votre estime.

» Je suis avec beaucoup de respect, Messieurs, — votre
 » très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 2 mai 1706.

» MESSIEURS,

» J'ai fait embarquer sur la tartane de patron Jean
 » Abeille trois femmes échappées du naufrage de la
 » barque de patron Bonname d'Antibes; il leur a fourni
 » la nourriture depuis le 25 mars; je ne pouvais faire
 » autrement, sans les réduire à la nécessité de prendre
 » parti avec les Anglais.

» Il y en a un qui est d'Antibes; les deux autres sont
 » étrangers, pour lesquels le patron Abeille m'a dit que
 » vous ne vouliez rien payer. Je lui ai promis, en ce cas,
 » que je le ferais payer par M. Eon, qui n'en fera point de

» difficultés sur la présente. Je vous prie de me donner
 » vos ordres pour une pareille occasion.
 » Je suis avec beaucoup de respect, Messieurs, — votre
 » très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 29 mai 1706.

» MESSIEURS,

» Vous aurez vu par celle que j'ai eu l'honneur de
 » vous écrire le trois du courant l'état des affaires
 » d'Alger.

» La barque de la Compagnie du Bastion arriva le 24;
 » j'ai reçu mes provisions pour le Consulat, mais je n'ai
 » reçu aucune lettre de la Cour.

» Le Dey me fit appeler le cinq au matin pour me
 » demander quelle nouvelle je lui apprendrais du vais-
 » seau du Capitaine Jacomo Suriano; je ne puis lui en
 » donner aucune. Il presse très-sérieusement cette
 » affaire, qui pourrait avoir de facheuses suites, si on
 » ne donne quelque satisfaction. Je vous supplie,
 » Messieurs, d'avoir la bonté d'y donner un peu d'atten-
 » tion et de la représenter à Monseigneur le Comte de
 » Pontchartrain; il avait fait espérer la restitution des
 » effets des Algériens, ce qui était d'autant plus juste,
 » qu'au pis aller ce vaisseau ne pouvait être considéré
 » que comme bâtiment neutre, et qu'il a été pris en
 » sortant du port et à la vue de terre.

» Toute la prise ensemble est trop peu considérable
 » pour obliger à compromettre les affaires. Le Dey se
 » laisse préoccuper facilement, et nous avons des
 » ennemis; il serait dangereux de leur donner un pré-
 » texte; ils sont dans la nécessité et n'ont aucune
 » circonspection. Vous recevrez un exemple de leur
 » emportement par l'extrait de ma lettre à Monseigneur
 » le Comte de Pontchartrain; cette affaire m'a attiré
 » quantité de compliments; mais j'ai été obligé de payer

» dix piastres et demi pour racheter les manteaux de ces
 » Religieux et pour gratification au Mezoirard et aux
 » sbires.

» Le 23, un vaisseau d'Alger amena une prise d'un
 » vaisseau Génois, chargé de sucre, laine d'Espagne et
 » barille; l'équipage s'est sauvé, à la réserve de trois
 » hommes dont un s'est dit Français, qui m'a été remis;
 » je le renvoie par cette barque du patron Clavier.

» Je suis, etc. »

Alger, le 15 juin 1706 (résumé).

M. de Clairambault écrit que le Dey persiste toujours à demander la restitution du vaisseau du capitaine Jacomo, dont il a été question dans la lettre, et qu'il menace d'une rupture, si on ne lui donne pas satisfaction. Le consul est d'avis qu'on fasse le plus tôt possible ce que le Dey désire; il y aurait, dit-il, de grands inconvénients à offrir aux Algériens le prétexte d'une guerre, dans laquelle ils auraient tout à gagner et rien à perdre; d'ailleurs, la réclamation du Dey est fondée en droit, et la prise a été faite, au mépris des traités, à la sortie du port d'Alger, et presque sous le canon de la place.

La lettre se termine ainsi qu'il suit :

« Le patron Jean Ortigues, de Cassis, qui était venu de
 » Tripoli, ayant eu différend avec un Turc en carénant
 » sa barque, et celui-ci disant qu'il avait mal parlé de
 » leur religion, il courut risque d'être assommé par plus
 » de 200 Turcs qui étaient sur le quai; en ayant eu avis
 » j'y courus, mais j'arrivai trop tard; le Dey, qui était à
 » la Marine, avait déjà fait prendre ce patron et lui fit
 » donner quarante coups de bâton; je me plaignis de
 » cette violence, et le Dey me fit quelques excuses, dont
 » j'ai fait semblant de me contenter, ne pouvant mieux
 » faire.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 7 juillet 1706.

» MESSIEURS,

» J'ai été assez surpris de ne recevoir aucune lettre de
 » votre part par la barque de patron Louis Féraud ; je
 » n'en ai point non plus reçu de la Cour, et n'ayant ainsi
 » pû donner au Dey aucune réponse touchant le vaisseau
 » Grec, il est absolument déterminé à envoyer un Ambas-
 » sadeur, et c'est avec beaucoup de peine que je l'ai fait
 » résoudre d'attendre la barque de patron Augier, qui
 » doit partir d'ici dans quinze ou vingt jours. Je connais
 » toute la conséquence et le désagrément que donnent
 » en France de semblables Ambassades ; j'aurais peut-
 » être pu empêcher celle-ci, si j'avais donné parole posi-
 » tive et m'étais engagé à la restitution de ce vaisseau ;
 » mais je n'ose pas m'émanciper jusque là.

» Un matelot de la barque du capitaine Féraud ayant
 » été reconnu pour avoir été de l'équipage de Papafume,
 » lorsqu'il prit un sambeki d'Alger, et le Reïs disant qu'il
 » lui avait pris 200 piastres, dont ce matelot lui en avait
 » rendu trente, apparemment pour n'être pas obligé à
 » déclarer le reste, ce même matelot eut encore l'impru-
 » dence de dire que l'équipage de Papafume était la moitié
 » de Français ; tout cela fit que le Dey m'ayant appelé,
 » j'ai été obligé de donner trente piastres pour assoupir
 » cette affaire. Je vous enverrai cet homme par la barque
 » de patron Augier ; il est bien juste qu'il supporte cette
 » avanie, à laquelle il a donné lieu, et que j'aurai pu
 » éviter, s'il m'avait averti.

» Je suis etc..... »

« Alger, le 3 août 1706.

» MESSIEURS,

» Le porteur de la présente, Jean Baptiste Butto, qui
 » se dit frère du Consul de France à Berg en Norvège,
Revue africaine, 31^e année. N^o 186 (NOVEMBRE 1887). 30

» ayant été pris sur un vaisseau Danois par deux vaisseaux d'Alger, et qui m'a été remis, m'a prié de lui donner ce mot de lettre pour vous, espérant que vous aurez la charité de l'assister, en attendant qu'il ait trouvé quelqu'un de sa connaissance, ou qu'il ait reçu des lettres de St. Martin de Ré, d'où il est. Je suis etc.... »

« Alger, le 4 août 1706.

» MESSIEURS,

» J'ai eû l'honneur de vous écrire hier par le vaisseau le Diligent qui partit avec sa prise et la barque de patron Féraud pour Livourne. J'ai expédié aujourd'hui cette barque de Capitaine Augier, pour qu'ils puissent profiter de leur escorte, étant encore en vue d'ici, le calme ayant régné toute la nuit.

» Le Dey fait embarquer le nommé Osman Reïs, qui va réclamer le vaisseau du Capitaine Suriano, Grec. Il fait embarquer quatre ou cinq hommes qui avaient conspiré contre lui; je n'ai pu lui refuser, m'ayant dit que le Capitaine pouvait les mettre partout où il voudrait, pourvu qu'il en fût débarrassé. Des mal intentionnés, à ce qu'on m'a dit, avaient proposé au Dey de faire arrêter la prise ce M. de L'Aigle; leur mauvais dessein n'a pas réussi. C'était sous prétexte du vaisseau de Suriano. Mais le Dey ne m'en a rien témoigné, et les affaires se sont passées en tranquillité.

» J'aurai toujours l'œil au guet, et ménagerai toujours les affaires en sorte que, quelque incident qui arrive, les choses soient en état d'être dissimilées ou poussées, suivant les ordres que je recevrai. Je suis, etc.... »

Alger, le 22 septembre 1706 (résumé).

M. de Clairambault réclame les gratifications d'usage, pour les dépenses d'installation et de réception ; il ajoute que, le capitaine de l'Aigle s'étant emparé d'une barque de Trapani, y a trouvé une Mauresque d'Alger, qui a été rendue au Dey, par les soins du consulat ; les Puissances en ont manifesté leur reconnaissance.

« Alger, le 20 janvier 1807.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de
» m'écrire le 23 décembre.

» Le vaisseau du Capitaine Suriano est arrivé ; il a
» manqué au chargement quelque chose, que j'ai ordre
» de leur payer sur ce qui est dû au Roy, pour ce que
» divers bâtiments d'Alger ont reçu au port de Toulon.

» Le Dey a accepté ce moyen, et je vais travailler à
» cette liquidation. J'ai rendu à M. Le Vicaire la lettre que
» vous m'avez adressé pour lui.

» J'ai reçu du Capitaine Sanson douze cent cinquante
» livres sur ce qu'il devait au port de Toulon. J'en envoie
» mon billet à M. de Vauvré, pour recevoir cette somme
» de vous ; je vous prie de la lui payer, en déduction de
» mes appointements.

» Le sieur Cuisel, commandant le vaisseau le Mercure,
» a amené ici un vaisseau Anglais de 24 canons, chargé
» d'huile. Le sieur Cuisel n'ayant pas jugé à propos de
» vendre cette prise ici, il y a laissé huit hommes, et doit
» la venir prendre à la fin de sa course. Nous avons
» remis au Consul Anglais les prisonniers consistant en
» quarante Anglais et quatrevingt Portugais. Ce vaisseau
» était infecté de maladies ; le Capitaine Anglais est mort
» en cinq jours.

» Les affaires sont ici en tranquillité, et je ne comprends
 » pas ce qui peut donner l'alarme à nos patrons de
 » barque. Je ne sais pas qui prend plaisir à semer ces
 » bruits de guerre, qui n'ont aucune apparence de fonde-
 » ment. Si c'est un piège que quelque mal intentionné
 » me veuille tendre, il est bien malin et bien grossier.
 » Je ne crois pas devoir le soupçonner. Je suis etc..... »

Alger, le 15 février 1707 (résumé).

M. de Clairambault annonce que le droit d'un et demi pour cent sur les marchandises d'entrée et de sortie chargées sur les bâtiments français se perçoit maintenant conformément à l'arrêt du Conseil; cet impôt a fort irrité les Juifs d'Alger, qui ont déclaré ne plus vouloir noliser de bâtiments français, tant que cet arrêt n'aura pas été révoqué.

« Alger, le 27 août 1707.

» MESSIEURS,

» J'ai eû l'honneur de vous écrire le 28 du mois passé
 » par le Capitaine Forbin; il n'est arrivé aucun change-
 » ment à nos affaires en cette ville. Le siège d'Oran
 » continue, on fait partir aujourd'hui ou demain six
 » vaisseaux qui portent encore 2000 hommes, de la
 » poudre et des balles.

» Cependant je ne vois pas d'apparence qu'ils puissent réussir; on cache avec soin l'état de ce siège, et je ne
 » doute pas que vous n'en soyez mieux informés que
 » moi.

» Le patron Cérés Berger, du Martigues, commandant
 » la barque Ste. Anne, allant de Carthagène à Marseille,
 » ayant été chassée par une barque d'Iviça, a échoué en

» cette côte à un endroit où il avait lieu de tout appré-
 » hender pour lui et son équipage. Mais, heureusement,
 » il s'y est trouvé un bateau d'Alger qui les a délivrés
 » des mains des Maures et les a emmenés ici.

» La nouvelle que le Duc de Savoie est devant Toulon,
 » nous donne ici beaucoup d'inquiétude; elle n'a encore
 » produit aucune altération.

» Mais comme, suivant le succès qu'elle aura, ces gens
 » ici pouvant être plus ou moins hardis, il serait de
 » conséquence que j'en fusse informé, pour pouvoir
 » prendre mes mesures pour le bien de votre service;
 » en attendant, j'y aurais toute l'attention possible. Je
 » suis etc.... »

« Alger, le 24 novembre 1707.

» MESSIEURS,

» Monseigneur le comte de Pontchartrain m'a envoyé
 » l'extrait des informations que vous aurez faites sur ce
 » que j'ai eû l'honneur de vous écrire, qu'un Maure avait
 » accusé le patron Chabert de n'avoir pas entièrement
 » payé le chargement de blé qu'il a pris à Stora; je vois
 » par ces informations que le patron Chabert est inno-
 » cent, et ce Maure un imposteur; il n'a pourtant pas
 » entrepris de me donner de la peine.

» A ce sujet, Messieurs, s'il persiste dans son accusa-
 » tion, comme je ne puis avoir aucune relation à Stora,
 » je ne puis rien faire qui éclaircisse le fait; ce Maure
 » étant ici le seul qui en pourrait dire la vérité s'il voulait,
 » je n'ai garde de m'en rapporter à son serment. Il me
 » semble, Messieurs, que pour justifier le patron Chabert,
 » vous n'avez qu'à examiner le rapport des patrons qui
 » auront été charger à Stora après lui, puisque, s'il en a
 » mal usé, les Maures ne manqueront pas de s'en
 » plaindre, et, s'il y allait lui-même, ce serait le moyen

» le plus infaillible de faire cesser tout soupçon contre
 » lui, et, ensuite, je pourrais peut-être faire châtier le
 » Maure; je n'ose le faire auparavant, de crainte que cela
 » ne l'oblige à pratiquer les Maures de Stora pour leur
 » faire dire ce qu'il voudra; je recevrai apparemment
 » vos ordres à ce sujet par le Capitaine Forbin.

» Le patron Chabert me marque que Messieurs de la
 » Compagnie d'Afrique lui font aussi une affaire pour
 » avoir été négocier à Stora au préjudice de leur privi-
 » lège (1). Je puis assurer que ni le sieur Napollon, leur
 » agent ici, ni moi n'avions aucune connaissance qu'il
 » fut défendu aux particuliers d'y aller négocier; ainsi
 » nous n'avons pû lui donner aucun avis. J'ai l'honneur
 » d'en écrire à Monseigneur le comte de Pontchartrain
 » et M. Napollon en écrit à MM. de la Compagnie d'Afri-
 » que.

» Je suis, etc..... »

« Alger, le 4 juin 1708.

» MESSIEURS,

» La barque du patron Diego, de Marseille, qui va à
 » Carthagène, ayant relache ici, je me donne l'honneur
 » de vous écrire celle-ci, pour vous informer d'une chose
 » qui vous surprendra. Hier au soir, étant allé voir le
 » Dey à sa maison, il me donna à lire une lettre qu'un
 » Bertrand..... écrivait de Carthagène au Gouverneur
 » d'Oran et me dit de lui en dire le contenu; la lettre est
 » du 24 mai; il lui marque qu'il aurait dessein d'aller
 » négocier à Oran, si on lui permet. J'en fis le rapport
 » au Dey; il me donna ensuite à lire un passeport que le
 » commandant de Carthagène a donné à une Felouque
 » avec cinq mariniers, qui permet au patron de porter à
 » Oran seize Maures, hommes, femmes ou enfants. J'en

(1) La Compagnie Royale d'Afrique avait le monopole des comptoirs ouverts du commerce français sur les côtes de la Régence, Alger excepté.

» fis pareillement le rapport au Dey, qui me regarda en
 » riant et me dit que c'était bonne prise d'une bonne
 » felouque et six esclaves, et qu'ils devaient venir ici au
 » lieu d'aller à Oran.

» Je fus surpris d'une semblable raison ; je lui dis que
 » si ces gens avaient été des Français, je les aurais récla-
 » mé de tout mon pouvoir ; et, quoiqu'ils soient Espa-
 » gnols, je ne pouvais m'empêcher de lui dire que ces
 » gens étaient venus sur la bonne foi porter des Maures,
 » et que je ne pouvais m'imaginer qu'il trouvât de la
 » justice à les faire esclaves. Cela n'a rien opéré jusqu'à
 » présent ; je ne sais pas s'il persistera dans cette résolu-
 » tion.

» Je lui demandai ensuite s'il ne serait pas permis aux
 » bâtiments Français d'aller négocier à Oran ; il me dit
 » que non, jusqu'à ce qu'il ait reconnu la nature du pays,
 » et qu'on serait convenu des droits de douane ; mais
 » que si quelque bâtiment était obligé d'y relâcher par
 » vent contraire ou chasse d'ennemis, il y trouverait un
 » asile assuré. Je pris congé de lui là-dessus. Vous jugez
 » bien de là, Messieurs, qu'il est nécessaire de faire
 » avertir les bâtiments Français de ne point aller négo-
 » cier à Oran, jusqu'à ce qu'il en soit accordé. J'en écris
 » à M. Daumas, Consul à Carthagène et je le prie d'en
 » avertir les Consuls de la côte d'Espagne. Je suis, etc... »

Alger, le 12 juin 1708 (résumé).

Après avoir de nouveau prévenu MM. du commerce que le Dey ne permettait pas encore le négoce avec Oran, M. de Clairambault leur annonce le retour de trois esclaves dont il a obtenu la liberté (1) ; il se plaint de l'influence que les Juifs prennent sur le Dey, et termine ainsi la lettre : — « Je fus au-devant de Baba-Assan

(1) Ces esclaves se nomment Adrien de Grus, de Dunkerque, Angelo Varcello et Jean-Marie Gubatin.

» lorsqu'il revint d'Oran ; je ne pus me dispenser de lui
 » faire un présent, qui consistait en deux caftans de
 » drap, deux caftans de Damas, des anchoix et des confi-
 » tures. C'était bien peu de chose en comparaison du
 » Consul Anglais dont le présent valait plus de 500 pias-
 » tres ; il s'est encore distingué d'une autre manière ;
 » car il a fait des illuminations et feux d'artifice pendant
 » trois nuits sur sa terrasse, pour marquer la joie qu'il
 » avait du succès de l'entreprise. Je n'ai pas crû devoir
 » l'imiter ; en cela je n'ai pas lieu de m'en repentir ; au
 » contraire les plus raisonnables des Turcs se sont
 » moqués de lui et trouvent que j'ai eu raison de ne
 » rien faire (1).

» Le père administrateur de l'hôpital mourut le 25 du
 » mois passé ; nous avons été forcés, M. Le Vicaire et
 » moi, de fournir à la dépense, en attendant qu'il arrive
 » d'Espagne un autre Administrateur. Comme cet hôpi-
 » tal est endetté de près de vingt cinq mille piastres,
 » personne n'aurait voulu fournir sans que nous en
 » répondissions.

» Je vous assure que j'ai été on ne peut pas être plus
 » étourdi par cet hôpital et encore plus par la quantité
 » des Officiers qui sont tombés esclaves à Oran ; tous
 » voudraient que je les assistasse et leur fournisse de
 » l'argent pour se soulager ; j'y suis déjà pour plus de
 » cinquante piastres et ce n'est jamais fini (2). Je suis
 » etc... »

(1) Les Turcs eux-mêmes trouvaient indécent qu'un chrétien manifestât sa joie d'une défaite d'autres chrétiens ; — « *celle basse flatterie, écrit le Vicaire Apostolique, déplut même aux musulmans.* »

(2) A la même date, M. Antoine-Gabriel Durand, chancelier à Alger et frère de l'ancien consul, avise MM. du commerce de Marseille qu'il vient seulement de recevoir l'ordonnance du Roy, bien qu'il exerce les fonctions depuis l'entrée au consulat de M. de Clairambault ; il espère qu'on ne refusera pas de lui tenir compte de ses appointements à partir du 1^{er} janvier 1706.

« Alger, le 17 août 1709.

» MESSIEURS,

» Quoique je sois hors de trouble, il est nécessaire
 » que je vous informe de l'état des affaires, qui ont été
 » à l'extrémité par deux incidents, j'appréhende même
 » que la nouvelle, en étant portée directement en plu-
 » sieurs endroits, ne puisse causer quelques alarmes
 » qui nous peuvent causer de nouveaux embarras. J'ai
 » déjà pris soin d'écrire, même par voie des vaisseaux
 » d'Alger, et je vais écrire à Tunis, pour prévenir tous
 » les faux bruits qui pourraient naître de ces deux inci-
 » dents.

» Le premier a été à l'occasion du Capitaine Jan-
 » seaume (1), armé en course; étant venant ici pour
 » espalmer et faire des vivres, il aurait fait ses affaires
 » avec tout l'agrément possible sans aucune difficulté;
 » pour y parvenir il aurait promis sur toutes choses
 » qu'il n'enleverait point d'esclaves, et j'en avais donné
 » ma parole au Dey, qui y prenait une entière confiance;
 » cependant ce capitaine avait donné rendez-vous aux
 » Chevaliers de Malte (2) qui n'étaient pas autrement
 » rassérés, sur la confiance que ce vaisseau ne les enlé-
 » verait pas. Il partit le 26 juillet, et, la nuit immédiatement
 » après, ces chevaliers s'évadèrent et se rendirent
 » au bord de la mer, mais, heureusement pour nous, le
 » vent avait trop éloigné ce capitaine et la chaloupe ne
 » se trouva pas au rendez-vous. Cette affaire quoique
 » manquée, fut déclarée acte de mauvaise foi contre
 » notre nation, et, dorénavant, je ne vois pas qu'il puisse
 » venir aucun Corsaire se rafraîchir. Si ces chevaliers
 » se fussent ainsi sauvés, il n'y avait plus de remède, et

(1) Ce capitaine Jeanseaume est originaire de Toulon; il commande un vaisseau de 20 canons qu'il a armé en course à Marseille, il est arrivé à Toulon depuis 10 à 12 jours. (Note de M. de Clairambault.)

(2) MM. d'Esparron, d'Espènes, de Baulme et Balbiani de Lucques.

» les Algériens auraient pris les premiers de nos bateaux qu'ils auraient trouvés. Mais leur entreprise étant manquée, lorsque je faisais tout mon possible pour en faire perdre le souvenir, il est survenu un nouvel incident qui a causé une émotion épouvantable, les esprits y étant déjà disposés par le premier.

» Le sept de ce mois, sur les trois ou quatre heures après-midi, le petit vaisseau commandé par le Capitaine Coig (1) parut à l'entrée de la rade canonnant une tartane d'Alger; il l'a poursuivi de près de terre, qu'il a été obligé de virer de bord, crainte d'échouer; il revint à la charge, et recommença de canonner, ce qui dura presque jusqu'au soir, et la tartane entra de nuit dans le port, cela n'aurait rien été, si ce Capitaine avait eû assez de prudence pour ne pas venir ici, mais le matin huitième, il envoya sa chaloupe et se préparait à suivre, lorsque Baba Assan fit sortir du port un vaisseau et plusieurs barques armés pour l'aller prendre; ils l'amenèrent comme en triomphe; il m'est impossible de représenter tout le tumulte qu'il y avait à la Marine; les uns disaient que ce vaisseau n'était pas Français, ou que c'était un forban, d'autres qu'il venait pour enlever quelques batiments, puis changer de bannière; chacun s'efforça de conter quelque histoire. On me reprocha que, lorsque les vaisseaux des Capitaines Badel et de Bruix venaient d'Alexandrie, de conserver avec un vaisseau d'Alger, ils avaient fait tout leur possible pour le faire prendre par les Maltais, et on en disait tant, que je pouvais choisir sur quoi je devais répondre plus à propos; ce tumulte dura jusqu'à deux heures après-midi, que je fis enfin convenir le Dey qu'on remetttrait l'équipage à bord pour empêcher la dissipation de ce qui était dans le vaisseau; je crois avoir beaucoup gagné que d'avoir

(1) Ce Pierre Coig est originaire d'Oléron; il commande le vaisseau nommé Saint-Pierre. (Note de M. de Clairambault).

» amorti ce premier. Sur le lendemain, le Dey me dit
 » qu'il ne prétendait pas relâcher ce vaisseau, qu'après
 » le retour d'un Ambassadeur, qu'il voulait envoyer en
 » France, et, qu'à son retour il prendrait son parti sur la
 » réponse qu'il en recevrait; comme je vis qu'il n'y avait
 » pas moyen de le faire revenir de cette résolution, en
 » considérant que ce vaisseau et son chargement se
 » consommerait (1), par avis de la nation. J'ai accommo-
 » dé cette affaire, moyennant mille piastres.

» Voilà, Messieurs, comme la mauvaise conduite de
 » quelques-uns expose les affaires à de facheux revers;
 » ce capitaine et tout son équipage ont vu combien il a
 » été nécessaire que j'aie employé toute mon attention;
 » peut-être même que j'en serai pas sorti à mon honneur,
 » si le chargement de ce vaisseau avait été bien considé-
 » rable; cependant je ne crois pas avoir lieu de rien
 » craindre présentement.

» Je suis, etc.... »

« Alger, le 11 juin 1710.

» MESSIEURS,

» J'ai déjà eû l'honneur de vous écrire pour vous assu-
 » rer que le bruit qui a couru ici parmi la canaille, et qui
 » a même passé jusqu'à Bône, que le Dey m'avait fait
 » mettre à la chaîne, n'avait aucun fondement ni appa-
 » rence; je n'ai pas même eû une parole fâcheuse avec
 » le Dey. C'est, Messieurs, ce qui m'oblige de vous écrire
 » par toutes sortes de voies, afin que, si ce bruit ridicule
 » avait passé jusqu'à vous, vous puissiez être désa-
 » busés; dans le temps que ce bruit a couru ici, j'étais
 » malade d'une fièvre continue. D'abord que je fus en

(1) Sous entendu; pour les frais de nourriture de l'équipage et les droits d'ancrage.

» état de sortir, je fus voir le Dey, qui me fit compliment
» sur ma convalescence, et ne me dit rien autre chose;
» aussi c'était seulement une visite de civilité.

» Le 8 de ce mois, un vaisseau Corsaire d'Alger, rentra
» avec une prise d'un vaisseau Génois chargé d'huile et
» de pannes (1), il y avait dessus sept français dont six
» étaient passagers. Je les ai réclamés et les ai obtenus.
» J'appréhendais d'avoir plus de difficulté, d'autant qu'ils
» avaient combattu, en sorte que de neuf qu'ils étaient,
» il y en a eû trois de tués et trois de blessés dans le
» combat. Le Dey fit appeler tous les Reïs ou Capitaines
» à ce sujet; comme j'ai toujours cherché de me faire
» de leurs amis, j'ai trouvé dans cette occasion qu'ils
» m'ont été plus favorables que je ne l'aurais espéré, y
» ayant ordinairement peu à compter sur l'amitié de ces
» gens ici. Quand j'eus obtenu ces six hommes, il s'est
» présenté une difficulté; le Dey me dit que je ne devais
» point les faire embarquer, avant que les quatre Turcs
» pour lesquels je me suis engagé ne fussent venus; je
» ne sais pas si je pourrai le faire revenir, s'il se présente
» quelque occasion de les embarquer; et, véritablement,
» je trouve qu'il a raison d'être dans l'impatience, puis-
» qu'il y a plus d'un an que je me suis engagé. Je vous
» ai envoyé, Messieurs, la liste de ces quatre Turcs, de
» même qu'à Monseigneur le Comte de Pontchartrain
» par la barque de patron Jourdan. Je vous prie,
» Messieurs, si leur liberté n'est pas expédiée, de faire
» tous vos efforts pour l'obtenir, le plus tôt qu'il se
» pourra; s'ils tardent à venir, il arrivera infaillible-
» ment du désordre, dont je ne réponds pas des suites,
» ce qui serait déjà arrivé, si Baba Assan n'avait pas été
» tué (2). Vous avez pu remarquer, Messieurs, que je n'ai
» jamais affecté de vous donner des alarmes ni de vous
» représenter les affaires plus difficiles qu'elles ne sont;

(1) Sorte de drap.

(2) Il fut assassiné le 22 mars.

» mais vous n'aprouverez pas que, quand il y a du
 » danger, je vous en fasse un mystère.
 » Je suis etc.... »

Alger, le 12 juillet 1710 (résumé).

Cette lettre est entièrement relative à l'affaire des quatre Turcs à mettre en liberté. Le consul insiste de nouveau, et dans les mêmes termes que ceux de la lettre précédente, pour que cette libération soit immédiate; il envoie l'autorisation d'en payer le prix sur ses propres appointements, sauf recours, afin de hâter la solution (1).

H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)

(1) Je prie MM. les maires, échevins et députés du commerce de Marseille de payer sur mes appointements au trésorier des galères la somme de *deux mille livres*, moyennant la liberté des deux Turcs ci-après-nommés, savoir : Moharrem Parcis, galère *L'Ambitieuse*, numéro 5029, pour échange de Pierre Dacosta, de Marseille, que j'ai envoyé depuis quatorze mois, *huit cents livres*. — Mahmet Aly, galère *La Magnanime*, numéro 4196, qui reste des trois promis au Dey par accommodement; et, *quatre cents livres* — pour les deux qui ont été renvoyé par la barque de patron Jourdan, *huit cents livres*. — Total *Deux mille livres*, sauf le bon plaisir de Monseigneur le Comte de Pontchartrain pour le plus ou le moins. Fait à Alger, le Douzième juillet mil sept cent et dix. — Signé : Clairambault.